

26010 - Actions spécifiques dépendance personnes handicapées

Proposition d'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap et d'approbation des termes des projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEP-CICAT, d'une part, et entre le Département du Bas-Rhin et l'AAPEI de STRASBOURG, d'autre part

CP/2019/396

Service chef de file :

F - Mission autonomie

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations et structures œuvrant dans le domaine du handicap et d'approuver les projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CEP-CICAT, et entre le Département du Bas-Rhin et l'AAPEI de Strasbourg.

Propositions de financements

Les propositions de subventions détaillées ci-après ont pour objet de permettre aux associations concernées de bénéficier d'un soutien pour la mise en œuvre de la politique de l'autonomie du Département dans le domaine du handicap.

Ces associations interviennent dans les deux domaines suivants :

1) Accompagnement des usagers (actions individuelles, collectives, activités etc.)

- Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM 67)

Introduits par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des dispositifs essentiels dans le paysage de la compensation du handicap et de la restriction de la participation à la vie sociale. Le GEM est un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale des personnes en grande fragilité. Il est organisé sous forme associative et constitué entre personnes ayant des troubles de santé similaires les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité ; il offre un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Les GEM sont dédiés aux personnes présentant un handicap résultant de troubles psychiques, d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise. L'objectif du Club Loisirs/Groupe d'Entraide Mutuelle est d'amener les adhérents à proposer et à concerter les activités, notamment culturelles.

Le GEM 67 est soutenu par le Conseil départemental depuis plusieurs années. Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 800 € pour l'année 2019.

- Association Pour l'Intégration des Enfants Déficients Auditifs (APIEDA)

L'Association Pour l'Intégration des Enfants Déficients Auditifs a été créée en 1986. Elle a pour vocation de favoriser l'intégration des enfants déficients auditifs en cycle scolaire ordinaire, d'apporter les informations et conseils sous les formes les plus diverses, de faire connaître les expériences d'intégration en milieu ordinaire et en milieu professionnel vécus actuellement et, de développer la solidarité et l'amitié entre les familles qui se trouvent dans la même situation.

Elle compte 40 familles adhérentes, 8 bénévoles et 1 salarié à temps plein.

Les projets 2019 sont :

- l'accompagnement d'une élève dans ses examens de Bac ;
- l'organisation de deux concerts pour soutenir l'association ;
- l'organisation d'une sortie famille ;
- la participation à un vide grenier.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000 € pour l'année 2019.

- Clair de Terre

L'association Clair de Terre a pour vocation de permettre à des personnes handicapées mentales adultes de partager avec d'autres personnes intègres, des événements, des loisirs, des activités culturelles et sportives, et des projets favorisant leur intégration sociale.

En 2018, 62 personnes en situation de handicap ont fréquenté le Relais Clair de Terre dont 36 au moins une fois par mois et 23 une fois par semaine.

L'association propose des permanences pour développer des relations amicales et d'entraide, des ateliers créatifs (133 en 2018), des sorties culturelles (54 en 2018), de l'activité physique et sportive...

Pour l'année 2019, l'association souhaite développer en plus des ateliers pédagogiques sur l'équilibre alimentaire dans le respect des enjeux écologiques. 3 sessions de 3 séances seraient organisées au bénéfice d'une trentaine de participants.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 € pour l'année 2019.

- Aide et Union aux blessés de l'Existence (AUBE)

L'Association AUBE a été créée en 1997 et a pour objectifs de :

- rassembler des usagers de la santé mentale,
- être un lieu d'accueil, d'écoute, de partage et d'activités,
- dédramatiser les problèmes psychiatriques.

Depuis le 1er décembre 2006, l'association gère un G.E.M qui s'adresse aux personnes souffrant de troubles psychiques et qui a pour objectifs d'aider à rompre l'isolement, de restaurer et maintenir les liens sociaux et redonner confiance en soi. L'Association compte en 2018, 104 adhérents et 9 bénévoles, dont 7 usagers. L'année 2018 a été marquée par plusieurs départs de salariés qui ont perturbé le fonctionnement de l'association ainsi que les adhérents (diminution du nombre de passage tout au long de l'année 2018 pour un total de 8 032). Le recrutement en fin d'année de 2 nouveaux animateurs a redynamisé l'association.

En 2018, outre les nombreux ateliers proposés, l'association a participé à la Semaine

d'Information sur la Santé Mentale et a poursuivi son projet « Radio Barjot's ». Aube et le GEM ont également approfondi leur réflexion le projet associatif et le projet GEM dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) géré par Alsace Activ.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 800 € pour l'année 2019.

2) Information, soutien et inclusion des personnes en situation de handicap dans la société

- Centre Ressources Petite enfance et Handicap- AAPEI Strasbourg :

Créé en 2011, le Centre Ressources Petite Enfance & Handicap, porté par l'AAPEI de Strasbourg, a pour objectif de faciliter l'accueil en milieu ordinaire des enfants de moins de 6 ans en situation de handicap, en complément du suivi médical et thérapeutique. Dans cet objectif de réduction des inégalités d'accès au droit commun en facilitant le plus précocement possible l'insertion en milieu ordinaire, d'une part, et dans une finalité globale d'accompagnement à la parentalité, d'autre part, le Centre Ressources Petite Enfance & handicap :

- Accompagne les parents de jeunes enfants en situation de handicap ;
- Favorise et accompagne l'accueil de l'enfant en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant ou chez un-e assistant-e maternel-le, et facilite leur transition vers l'école maternelle, en apportant des actions de sensibilisation, de conseil et de soutien aux différents professionnels impliqués dans la petite enfance ;
- Accompagne les parents eux-mêmes en situation de handicap ayant un jeune enfant.

Cette structure intervient sur l'ensemble du département. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs du Schéma Autonomie 2019/2023 et de département 100% inclusif.

En 2018, le Centre Ressources Petite Enfance et Handicap a connu une forte augmentation de son activité auprès des professionnels (129 structures et 80 petits enfants, avec un total cumulé de 215 prestations, soit une augmentation de 23% par rapport à 2017), accompagnée d'une baisse de la demande directe des familles (48 prestations pour 18 enfants en 2018 contre 85 prestations pour 40 enfants en 2017).

Les actions pour l'année 2019 visent notamment à :

- Développer l'information sur les possibilités de recours au Centre Ressources envers les Assistantes Maternelles et des actions de sensibilisation
- Développer et renouveler la communication auprès des familles et les associations locales
- Développer le soutien à la parentalité : rencontres avec acteurs locaux, actions de sensibilisation ou d'accompagnement à la parentalité.
- Adapter les outils aux différents types de professionnels (sensibilisations, projet individuel, espace doux...) notamment à destinations des structures périscolaires ou extrascolaires.
- Développer les modalités d'évaluation du service : enquêtes de satisfaction

Il est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 € pour l'année 2019.

- la Nuit du Handicap :

La Nuit du handicap rassemble des personnes en situation de handicap et valides pour un grand événement unique en son genre, festif et gratuit, sur la place publique de 24 villes françaises en organisant des concerts, démonstrations et initiations au handisport, jeux, animations, repas conviviaux.

La deuxième édition a été organisée le 15 juin 2019 et s'est tenue Place Gutenberg pour

la ville de Strasbourg.

La Nuit du Handicap, action de sensibilisation du grand public sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, est un événement du programme des RDV Autonomie.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 400 € pour l'année 2019.

- **Mairie de Schiltigheim :**

La mairie organise une action de sensibilisation du grand public sur les différences : « Schillick fait la fête ».

L'objectif est de briser les préjugés et de mettre en avant les associations œuvrant notamment dans le champ du handicap.

Cet événement s'inscrit dans les Rendez-vous autonomie portés par le Conseil départemental.

300 personnes valides et en situation de handicap ont participé à l'évènement du 5 juin.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € pour l'année 2019.

- **Fédération des Malades et Handicapés (FMH)**

La Fédération des Malades et Handicapés a pour vocation de sortir les personnes malades et handicapées de leur isolement, de défendre et développer leurs droits spécifiques, de les représenter auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, de les accompagner dans leur projet de vie (logement, formation, travail, insertion sociale et culturelle et leurs démarches administratives (constitution de dossiers), de leur permettre d'accéder à la culture, aux loisirs, aux vacances et à tout ce que les personnes valides peuvent accomplir pour leur épanouissement.

L'activité de la FMH est centrée sur les ateliers-rencontre qui regroupent différentes sortes d'activités offertes aux membres de l'association ou proposées par eux. Le but a pour principe la libre adhésion de chacun, il s'agit d'activités culturelles, de loisirs, de formation ou d'information.

Les bénévoles de la FMH ont su organiser tout au long de l'année différentes manifestations et animations.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3000 € pour l'année 2019.

- **Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail (UNIAT Alsace)**

Créée en 1924 dans le bassin industriel de Sarreguemines, l'Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail (UNIAT) s'est étendue rapidement à toute l'Alsace-Moselle où elle est structurée en association de droit local (loi de 1908), avec un groupement d'Alsace et un groupement de Moselle.

Son objet social est d'informer, de conseiller voire d'accompagner de façon ponctuelle les personnes en matière de législation sociale (accidents et maladies professionnelles, d'assurance maladie, invalidité, décès, vieillesse, retraite complémentaire). L'UNIAT propose également une assistance dans les démarches administratives.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € pour l'année 2019.

- **Les Auxiliaires des aveugles**

Les Auxiliaires des Aveugles ont pour but de favoriser l'inclusion sociale des déficients visuels en leur apportant un soutien quotidien dans l'ensemble de leurs démarches (aide à la lecture et à l'écriture, accompagnement dans leurs déplacements, visites au domicile de personnes handicapées vieillissantes).

En 2018, l'Association a poursuivi son activité essentielle de 408 guidages et

accompagnements divers, ainsi que 73 interventions à domicile. Des manifestations (repas, randonnées, excursions) ont également été organisées en 2018.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 240 € pour l'année 2019.

- Union départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Udapei 67) :

L'association fédère 9 Associations du Mouvement Parental, qui :

- assurent annuellement 30 000 heures de bénévolat, notamment en accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- regroupent quelques 2 500 familles, dont 1 000 adhérentes au Mouvement ;
- gèrent 60 établissements et services spécialisés ;
- emploient 1 000 professionnels ;
- accueillent dans leurs établissements 2 200 personnes handicapées mentales et associées.

Ces établissements et services ont été créés en 40 ans dans le département du Bas-Rhin. L'UDAPEI 67 représente la parole des personnes et de leurs familles dans de nombreuses associations et organismes divers (MDPH, UDAF, CREA, CDAPH, CDCPH, CDCA).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € pour l'année 2019.

- Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM 67)

Le but de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (UNAFAM) est de soutenir les familles touchées par la maladie psychique en rompant l'isolement qui existe, en soutenant le malade et ses proches, en conjuguant la recherche d'insertion sociale et la dispense de soins, et en essayant de changer l'image de la "maladie mentale".

En 2018, l'UNAFAM compte 300 adhérents et 18 bénévoles. L'association a géré 1 200 appels et 300 mails de demande et de soutien de proches de personnes handicapées psychiques. 1350 personnes ont participé à des groupes de paroles et 370 à des conférences, débats. Plusieurs actions de communication (SISM...) et de prospectus ont par ailleurs été organisées.

En 2019, au-delà du maintien de ces actions, l'association souhaite renforcer ses actions de communication auprès du grand public et installer un groupe de parole à destination des familles sur Sélestat.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 960 € pour l'année 2019.

- Association Les Cécoignels

L'Association Les Cécoignels a été créée en 1986. Il s'agit d'un centre d'hébergement et de loisirs équestres pour handicapés et valides. L'objectif de ce centre est d'accueillir des enfants et adultes présentant des inadaptations sociales, des troubles du comportement, des handicaps moteurs, psychiques, mentaux ou sensoriels. Le cheval permet de mener un travail pédagogique, voire thérapeutique, ainsi qu'une rencontre entre « handicapés » et « valides ».

En 2018, le centre a accueilli 7 institutions (FAM, MAS, IME, MECS...) à raison d'une à deux fois par semaine ou par quinzaine, avec des projets individualisés et adaptés à chaque groupe, à raison de 8 heures d'accueil hebdomadaire (la semaine en journée), soit 30% des heures totales d'activité équestre régulière. Toutefois, sur les mois d'hiver, l'intégralité des créneaux n'a pas été totalement occupée. Par ailleurs, l'association réserve 3 heures hebdomadaires pour les personnes en situation de handicap et leur famille. D'autres créneaux pour les institutions et les particuliers sont également ouverts

pendant les congés scolaires. En 2019, l'association a renforcé ces créneaux.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 13 000 € pour l'année 2019.

- Animal'Hom :

Créée en 2014, l'association Animal'Hom a pour but d'organiser toute forme d'activité auprès de personnes présentant des troubles psychiques nécessitant une relation d'aide à l'insertion dans la cité, de soutien dans leur parcours de soins ou d'apport éducatif.

Pour cela, l'association a développé :

- Un espace de médiation par l'animal (EMA) ;
- Un dispositif d'accompagnement au rétablissement et à l'insertion dans la cité (DARIC) : pour organiser des ateliers centrés sur le développement personnel, la remobilisation par l'activité et l'accompagnement vers l'insertion, l'élaboration d'un projet de vie pour la personne et son accompagnement dans sa réalisation
- Un espace bricolage, installation, rénovation à domicile (BIRD) pour l'adaptation du logement aux besoins (déménagement...).

Le soutien porte sur le dispositif DARIC, dont l'objectif est la prise en charge globale de personnes présentant un handicap psychique sévère à partir d'un programme de suivi individualisé et 4 volets d'actions déployés selon la demande du bénéficiaire : des actions pour une éducation-promotion de la santé, des actions pour favoriser l'insertion, des actions pour favoriser l'insertion sociale et la destigmatisation et des actions de développement personnel en présence de pairs-aidants. 20 personnes ont été suivies par ce dispositif en 2018.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'année 2019.

- Centre de Ressources, d'Informations et de Conseils en Aides Techniques (CEP-CICAT)

L'association « Centre d'Exposition Permanent (CEP) – Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) regroupe deux entités qui œuvrent à la prise en charge des personnes en situation de handicap autour de la question des aides techniques individuelles.

Le CEP a pour objectif de favoriser la réadaptation et la réinsertion de la personne en perte d'autonomie en la conseillant et en l'accompagnant dans son projet. Il assure 4 missions d'information, de conseil, d'évaluation et de diagnostic.

Sur la partie CICAT, l'association assure cinq fonctions principales :

- Apporter de l'information/conseil sur les aides techniques et l'accessibilité,
- Offrir un service de démonstration/essai/prêt,
- Contribuer activement au développement de la compétence des professionnels,
- Promouvoir les savoir-faire locaux spécifiques,
- Produire de la connaissance intelligente sur les aides techniques

Il est proposé d'approuver les termes du projet de convention, à conclure entre le Département et le CEP-CICAT, et d'attribuer une subvention de 48 000 € pour l'année 2019.

- Centre de Ressources sur le Handicap Psychique (CREHPSY)

Le CREHPSY est un établissement médico-social au sens de la loi du 2 janvier 2002, financé par l'ARS, et géré par un Groupement de Coopération Médico-Sociale (GCMS). Celui-ci a été créé en mars 2014 dans le cadre d'un partenariat entre l'AFEJI, l'UNAFAM, La Vie Active et des acteurs de la région : acteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires, représentants d'usagers et de familles.

Son ambition est de favoriser la fluidité des parcours des personnes en situation de

handicap psychique ainsi que l'émergence de réponses individuelles et collectives adaptées, permettant ainsi d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique et de leurs proches.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € pour l'année 2019.

Ces différentes propositions de subventions pour l'année 2019 au titre de la politique du handicap engageraient 117 200 € sur la ligne de crédit 15 220 pour un montant disponible de 117 200 €.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15220	65-6574-52	220 000,00 €	185 000,00 €	117 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide d'attribuer les subventions figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, représentant un montant total de 117 200 € pour l'année 2019 ;*
- *approuve les termes du projet de convention, joint en annexe, à conclure entre le Département et le CEP-CICAT ;*
- *approuve les termes du projet de convention, joint en annexe, à conclure entre le Département et l'AAPEI de Strasbourg ;*
- *autorise son Président à signer les conventions à conclure avec le CEP-CICAT et l'AAPEI de Strasbourg.*

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY